



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Lise Lavigne, directrice générale de la Municipalité

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, Lise Lavigne, directrice générale que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide statuera sur une demande de dérogation mineure à un règlement relatif au zonage de l'ex-Paroisse, ci-après indiqué, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 19 décembre 2017 à 20 heures à la Salle Jean-Paul-Carrières située au 281, montée Saint-Vincent.

Demande de dérogation mineure

Demande numéro 2017-012

Demande de dérogation mineure pour :

Immeuble : lot 1 554 905 du cadastre du Québec – 4589 route 344

Zone : RA-1

Nature : Autoriser une marge latérale de 0.70 m pour un bâtiment accessoire alors que le règlement de zonage 5-10-90 exige une marge latérale minimale de 1m.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 19 décembre 2017 quant à cette demande.

DONNÉ à Saint-Placide, ce 1^{er} jour du mois de décembre de l'an 2017.

Lise Lavigne
Directrice générale